

ce que permet le gouvernement japonais, et par conséquent il n'y a pas eu d'immigration japonaise en Colombie-Anglaise.

En plus de cette raison provenant de notre situation vis-à-vis la Grande-Bretagne et qui rendait difficile une intervention brutale et une exclusion in médiante, il ne faut pas oublier que le Japon avait de fortes raisons pour protester contre le traitement exceptionnel qu'on réclamait contre ses nationaux.

Ces raisons, l'honorable R. Lemieux, les exposait ainsi, d'après son discours du 21 janvier dernier, où il rendait compte à la Commission des Communes de sa mission :

Peuple fier et susceptible, les Japonais ne peuvent admettre que ces préjugés de race soient éternels. Le Japon, disent-ils, a pris rang parmi les nations de la terre parce qu'il a fait preuve de sa puissance militaire et navale. Mais ils prétendent surtout que sa nouvelle forme de gouvernement et le progrès de son éducation devraient donner à réfléchir à l'observateur calme et impartial; que la civilisation du Japon vaut celle d'Occident. Le Japon ne peut pas sacrifier, il ne sacrifiera pas et l'on ne doit pas s'attendre à ce qu'il sacrifie les droits appartenant à ses sujets comme partie intégrante d'une nation qui prétend et mérite recevoir, de la part des pays d'Occident, la considération qui caractérise les rapports qu'ils ont entre eux.

Ils font valoir un autre argument qui, en vérité, me semble fort éloquent. Ils disent que lorsque le commodore Perry vint au Japon en 1853 il invita le Japon à ouvrir ses portes aux étrangers, et que le Japon obtiendrait de faire partie des nations civilisées à la seule condition de rendre ses rapports avec elles absolument libres.

Ils disent : "Nous avons fait plusieurs révolutions; le sang a coulé dans les rues de Tokio, de Kioto, de Kobé et de Nagasaki. Un grand nombre refusèrent d'admettre les étrangers, mais en cédant aux conseils des peuples de l'Occident, l'autorité centrale ouvrit les portes du Japon. Aujourd'hui les mêmes peuples qui nous donnaient ce bon avis il y a cinquante ans, refusent d'ouvrir à notre peuple leurs propres barrières." Ils disent aussi : "Le Japon est un pays favorisé; la tolérance la plus complète y règne; notre constitution permet à tout ministre de l'Eglise chrétienne de venir ici convertir des Japonais à sa foi. Nous prêtons l'oreille à ce que disent les ministres de l'Evangile. D'après ce qu'il nous est donné d'entendre, nous savons que le christianisme est essentiellement une religion d'amour et de charité. Est-ce l'amour, est-ce la charité que l'on enseigne en Amérique contre les Japonais?" Ils disent tout cela, monsieur l'Orateur, et devant de pareils arguments on reste coi.

DIFFICULTES RESULTANT DES TRAITES

A côté de ces difficultés d'ordre sentimental, on ne doit pas perdre de vue que par ses traités, le Japon avait des droits auxquels nous ne pouvions pas passer outre.